
Passerelle des sciences : la mobilité, des parcours riches et diversifiés

Maurice Gross



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-cnrs/573>
DOI : 10.4000/histoire-cnrs.573
ISSN : 1955-2408

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 3 novembre 2006
ISBN : 978-2-271-06452-3
ISSN : 1298-9800

Référence électronique

Maurice Gross, « Passerelle des sciences : la mobilité, des parcours riches et diversifiés », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 15 | 2006, mis en ligne le 23 novembre 2008, consulté le 20 mai 2021.
URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/573> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.573>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Comité pour l'histoire du CNRS

Passerelle des sciences : la mobilité, des parcours riches et diversifiés

Maurice Gross

- 1 **La Revue pour l'histoire du CNRS.** Comment les questions de la contractualisation et de la mobilité entre le CNRS et l'Université sont-elles liées ?
- 2 **Maurice Gross.** Elles sont liées dans le temps, d'une certaine façon. Mais la mobilité du CNRS vers l'Université ou de l'Université vers le CNRS existait avant 1994. Cette année-là, une vingtaine d'agents du CNRS changeaient de statut pour aller dans l'Université.
- 3 **La Revue...** Toutes sections confondues ?
- 4 **M.G.** Oui, le CNRS dans son ensemble. Dans l'autre sens, le flux annuel concernait une cinquantaine d'universitaires qui venaient en accueil, en détachement, ce qui impliquait le paiement par le CNRS de l'intégralité du salaire. Lorsqu'on a introduit la contractualisation, cela a posé la question de la délégation des universitaires au CNRS. Certains disaient qu'elle coûtait beaucoup moins cher au CNRS et qu'avec une somme disponible donnée, on pouvait multiplier par cinq ou six, à coûts identiques, le nombre de personnes accueillies. Le directeur général de l'époque, Guy Aubert, avait compris et immédiatement décidé de donner suite à cette proposition d'expérimentation. Aujourd'hui, il y a entre 550 et 600 personnes de l'Université en délégation au CNRS.
- 5 **La Revue...** Vous avez été nommé au CNRS en octobre 1994. Quelle mission vous a été confiée ? Dans quel état d'esprit ?
- 6 **M.G.** Au printemps 1994, la consultation nationale sur la recherche engagée par François Fillon, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 1993 et 1994, connaît son point d'orgue. Il s'agit de la présentation des conclusions générales des cinq ou six ateliers thématiques organisés sur le territoire français, et d'une synthèse présentée à la Cité des Sciences de la Villette par le rapporteur général, Guy Aubert. J'étais chargé de l'un des ateliers thématiques dans cette consultation et d'organiser la rencontre nationale sur le thème « Relation entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche ».

- 7 Parmi les préconisations issues des propositions de la base scientifique – ceux qui vivent la recherche au quotidien – il y avait, du côté des laboratoires, une question récurrente posée au CNRS : « Pourquoi mon unité voisine doit-elle faire un projet de renouvellement de son contrat le 14 février, alors que moi c'est le 12 avril ? Pourquoi ne fait-on pas cela en même temps pour un établissement donné ? ».
- 8 Durant l'été, François Fillon me dit que c'est une bonne recommandation et me charge de la mettre en œuvre. Il m'explique qu'il faut attendre quelques mois, le temps de nommer un directeur général. Ce sera Guy Aubert. Deuxième élément du contexte : à cette époque, je dirigeais depuis 21 ans une unité de recherche de l'université de Strasbourg 1-Louis Pasteur (l'URA¹ « Electrochimie et chimie physique ») associée au CNRS. J'avais donc une assez bonne connaissance extérieure du fonctionnement.
- 9 L'expérience du renouvellement du partenariat était un peu « subie » par un membre du CNRS. Lorsque nous demandions le renouvellement d'association, on l'adressait par la voie hiérarchique – le président de l'université – au CNRS. C'était vraiment le sentiment de lancer une bouteille à la mer. Après avoir rédigé deux cents pages de dossier, nous recevions cette réponse gratifiante mais frustrante par sa brièveté : « Le CNRS a décidé de renouveler votre association ».
- 10 À l'époque, le CNRS mettait beaucoup d'application aveugle à détruire un champ scientifique dans lequel la France avait été leader mondial, celui des piles à combustible et, plus généralement, de l'électrochimie. Il y avait alors une quinzaine de laboratoires d'électrochimie en France, dont certains très connus.
- 11 Un laboratoire pour lequel nous avons la plus grande admiration était le laboratoire d'électrochimie interfaciale de Meudon, dirigé au départ par le professeur Bonnemay. En Europe, le plus proche de cette importance était à Moscou. C'était l'un des laboratoires phares dans le monde dans les années 60, destiné à la recherche sur les piles à combustibles. Le général de Gaulle était lui-même allé le visiter. Nous étions au début de l'aventure spatiale, avec l'Angleterre, les États-Unis et la France. Cette entreprise de désintérêt ou d'incompréhension, dont j'ignore la motivation, poursuivait son œuvre au moment où je dirigeais mon laboratoire.
- 12 **La Revue...** S'agissait-il d'un désintérêt de la part du département des sciences chimiques, du directeur général ou du comité national ?
- 13 **M.G.** Je n'en ai pas perçu l'origine. Je ne pense pas qu'il y avait une volonté de ne pas soutenir, mais il y avait des thématiques plus à la mode.
- 14 **La Revue...** Votre URA était tout de même renouvelée régulièrement...
- 15 **M.G.** Bien sûr, mais on n'avait pas les moyens qu'on aurait dû avoir. Cette unité ne souffrait pas trop parce que j'étais en même temps, à l'époque, professeur associé dans une université américaine, où je partageais un poste de direction de recherche avec un de mes collègues américains. Donc je bénéficiais de contrats de recherche, de l'OTAN en particulier, qui me permettaient d'en faire bénéficier mon laboratoire et ses chercheurs quand ils allaient aux États-Unis. Mais si je ne les avais pas eus, cela aurait été beaucoup plus difficile.
- 16 **La Revue...** Était-ce un gros laboratoire ?
- 17 **M.G.** Non, j'ai créé ma propre équipe, associé avec mon ancien patron. Nous avons fait un projet conjoint sur la base duquel notre laboratoire a été associé au CNRS et, quelques années plus tard, il a pris sa retraite. Je suis resté à la tête d'un laboratoire

unique d'une quinzaine de personnes. Mais le CNRS, chemin faisant, a poussé un certain nombre d'équipes de recherche à s'agréger à ce laboratoire, ce qui fait que, lorsque j'en ai quitté la direction en 1988, il y avait une centaine de personnes au total. Nous étions devenus une fédération d'équipes. En sciences dures, à mon sens, c'est difficile de diriger plus d'une douzaine de personnes.

- 18 Autre élément de contexte : j'ai été pendant dix ans, jusqu'en 1994, conseiller scientifique du président de la région Alsace, Marcel Rudloff, un personnage politique comme j'en ai peu rencontré. Il avait la capacité de comprendre immédiatement les enjeux, y compris dans le domaine de la recherche et du développement scientifique. En dix ans, cet homme a construit davantage de mètres carrés pour les laboratoires publics de recherche en Alsace que l'État en trente ans.

19 **La Revue...** Avait-il une formation scientifique ?

- 20 **M.G.** C'était un avocat ! Mais, si je puis dire, c'était un homme qui avait une fibre politique très forte : il avait été adjoint au maire de Strasbourg, Pierre Pflimlin. Cette équipe a construit Strasbourg, la ville européenne. Cet homme a ensuite été élu à la présidence du conseil régional d'Alsace, fonction qu'il a conservée jusqu'à son décès en 1996. Cet aspect régional m'a permis de voir comment l'État s'articulait ou non, comment s'établissait la relation de l'État avec les collectivités dans le triangle d'interaction qui s'appelle Université-État-Collectivités régionales. Dans l'État, je place le CNRS, bien entendu.

21 **La Revue...** Aviez-vous des contacts directs avec la direction des sciences chimiques ?

- 22 **M.G.** Non, la direction des sciences chimiques ne souhaitait apparemment pas avoir beaucoup de contacts avec nous. J'ai essayé, mais nos collègues de cette direction n'avaient pas le temps de voir un « pauvre » directeur de laboratoire situé à 450 kilomètres de Paris. En fait, je ne faisais pas partie de la sphère d'influence susceptible d'exercer quelque effet que ce soit sur le déroulement de ce qui se passait au siège.

23 **La Revue...** En 1994, le ministre François Fillon vous fait d'abord patienter...

- 24 **M.G.** Oui. Il avait un directeur de cabinet, Christian Philip, qui comprenait très bien les enjeux de la recherche. Un jour, il me dit : « Voilà, il faut aller vous présenter au directeur général qui a été nommé ». Guy Aubert demande à me rencontrer. Dans la conversation, nous parlons du symposium national sur la thématique « Relations entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche », et il me dit : « Quelle est votre vision personnelle de la manière dont il faudrait agir ? ». Je lui en parle et il me demande d'écrire une note détaillant mes idées. Après une deuxième entrevue, il m'a chargé de prendre la mission des recherches universitaires, que le dirigeant en place souhaitait quitter. Elle s'appelait Mission des relations universitaires (MRU).

25 Qui dirigeait la MRU ?

- 26 **M.G.** Bernard Fandre, ingénieur de recherche au CNRS qui m'a accueilli très gentiment. Il n'y avait pas de problème, puisqu'il avait lui-même pour objectif de travailler à Grenoble. Il m'a expliqué ce qu'il faisait. Il avait établi des liens de confiance avec beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur. Il n'y avait pas eu de développement majeur, mais une vingtaine de conventions avaient été signées avec des établissements (conventions cadres, conventions de bonne conduite). Les deux mondes s'étaient côtoyés, avaient décidé qu'ils étaient mutuellement fréquentables.

- 27 **La Revue...** Qu'entendez-vous par liens de confiance ?
- 28 **M.G.** Ils décidaient d'échanger de l'information sur leurs intentions de développement de tel axe de recherche ; ils décidaient de s'informer mutuellement des projets importants : c'était la marque d'une certaine ouverture à l'autre. Par ailleurs, le directeur général précédent, François Kourilsky, avait une bonne image auprès des présidents d'université. Bref, l'atmosphère était paisible. Il y avait alors de la part des présidents d'université un petit peu d'agacement. Ils se disaient : « Il faudrait que ça cesse : le CNRS vient faire son marché chez nous. Est-ce qu'on ne pourrait pas regarder ce que le CNRS veut faire dans ma paroisse à moi, président de l'université machin ? ». Cela rejoignait l'aspiration des chercheurs à avoir une forme de synchronisation dans l'interaction entre le CNRS et une université ou une école donnée.
- 29 **La Revue...** L'initiative ne venait donc nullement du CNRS ?
- 30 **M.G.** L'initiative est venue du CNRS et du ministère, mais l'aspiration a été, de manière un peu diffuse, mais clairement exprimée par la base à l'issue de la consultation nationale organisée par François Fillon en 1993-94.
- 31 **La Revue...** En 1994, les conditions sont-elles réunies pour changer le mode d'action du CNRS ?
- 32 **M.G.** D'une certaine façon, oui. Premièrement, les partenaires extérieurs sont ouverts pour que les choses soient plus synchrones, plus lisibles, plus simples aussi. Deuxièmement, la tutelle politique a une volonté de fer. Enfin, la direction générale, la gouvernance du CNRS, a compris les enjeux et l'intérêt du CNRS, adhérente, mais les directions scientifiques sont moins informées, peut-être. Je peux citer une anecdote : lors de ma prise de fonction, en fin d'été 1994, je me suis aperçu que les moteurs essentiels d'action du CNRS, étaient les directions scientifiques. Les directeurs scientifiques et leurs équipes ont toute leur légitimité aux yeux des laboratoires. Ils respectent le directeur général, mais l'interlocuteur, c'est le directeur scientifique. J'ai donc demandé à les rencontrer. Une petite moitié des départements n'avaient pas les listes des unités associées aux départements ! En insistant un peu, on m'a expliqué qu'elles étaient incomplètes, qu'il n'était pas possible de me les donner. À ce moment-là, j'ai demandé à chacun des délégués régionaux la liste des unités dans les établissements. En une semaine, j'ai pu disposer des listes de ces départements. J'en ai d'ailleurs transmis une copie aux départements concernés parce que dans une équipe, on partage toute l'information, n'est-ce pas ?
- 33 **La Revue...** Cela voulait-il dire que ces directions scientifiques ne voyaient pas l'intérêt de votre mission ?
- 34 **M.G.** Non, je n'ai pas eu d'objections.
- 35 **La Revue...** Sans objection, l'attitude peut quand même être révélatrice...
- 36 **M.G.** Certainement un peu d'attentisme. Mais peut-être n'ai-je pas très bien expliqué ce que je voulais faire. D'ailleurs, c'était quand même un peu flou : je savais que je voulais organiser un système de contrats du CNRS avec chacun des établissements. Le contrat devait porter effet pour les universités d'un groupe géographique au même moment et pour une durée qui serait la même pour toutes. J'avais donc des principes comme ceux-là, mais je n'étais pas allé très loin dans la déclinaison des modalités.
- 37 Une interaction forte s'est immédiatement engagée avec Bernard Bigot², mon correspondant au ministère. Grâce à lui, le système a été mis en place de manière

efficace. Il a été une source d'idées, d'une grande puissance de travail. Un deuxième interlocuteur très important, a été la « Commission recherche » de la conférence des présidents d'universités. Bien entendu, il faut y ajouter la conférence des directeurs des formations d'ingénieurs, la conférence des grandes écoles, pas très bien organisée à l'époque.

38 **La Revue...** Il s'agissait donc de vos deux interlocuteurs privilégiés.

39 **M.G.** Oui, privilégiés pour l'action. Ensuite, il y avait un interlocuteur privilégié au CNRS qui était, outre l'équipe de direction (les directeurs scientifiques et le directeur général), le comité national. J'ai rencontré plusieurs fois les présidents de sections.

40 **La Revue...** Qui étaient-ils ?

41 **M.G.** J'en connaissais bien pour une petite partie d'entre eux, car je les avais croisés au cours de mon parcours professionnel. À la deuxième ou à la troisième réunion, je sentais toujours le comité national sur la réserve. Je me suis engagé, et j'ai tenu promesse, à ne jamais proposer une association d'une unité contre un avis défavorable du comité national à qui je pouvais demander de reconsidérer sa position.

42 Je leur ai également dit, qu'en cas d'avis positif, nous n'étions pas obligés d'aller aussi loin que leurs recommandations. Quelle que fût leur position, je la considérerais comme un blanc-seing pour la direction générale. Et, pour être sûr qu'ils puissent s'exprimer complètement, je leur ai dit que le fruit de leur travail serait valorisé. Je voulais donc que la section du comité national s'exprime sur chaque unité selon : « Voici ce que nous trouvons d'excellent, de très bien, de pas bien, voici les recommandations qui sont les nôtres, et voici notre proposition finale pour la demande d'association ». Ce fut long, mais le comité national a démontré là sa capacité d'adaptation. Ce n'était pas toujours aussi complet que l'on l'aurait souhaité mais c'était incomparablement plus complet que ce que j'avais pu connaître.

43 **La Revue...** Au sujet de la mobilité des chercheurs, avec les enseignants-chercheurs de l'université, que pensez-vous d'un statut unique, idée qui revient souvent dans l'histoire des revendications ?

44 **M.G.** Cela me paraît être un problème que seuls peuvent se poser les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Je n'ai absolument rien contre les personnes qui veulent le même statut, mais je m'interroge sur ce que cela apportera. Aux fonctionnaires ? Au pays ? Personne ne m'a réellement apporté d'élément de réponse. Le seul argument invoqué : faciliter la mobilité. Mais comment ? Aujourd'hui, tous les enseignants-chercheurs des universités publiques ont le même statut. Quel est le taux de mobilité entre les universités ? Sans doute inférieur à la mobilité entre le CNRS et les universités ! Je ne crois pas que l'identité de statut soit le moteur essentiel de la mobilité. Il y a peut-être de bonnes raisons – je ne prétends pas être spécialiste de cette question...

45 **La Revue...** Derrière cette revendication, n'y a-t-il pas une volonté des enseignants chercheurs, donc des universitaires, de pouvoir venir librement au CNRS, y passer deux ans, sans obstacle particulier à franchir ? Cette demande vient, il est vrai, plutôt des enseignants-chercheurs, bien plus que des chercheurs...

46 **M.G.** Oui.

47 **La Revue...** Dans ce cas, ce serait donc moins lié au statut qu'à la question de la charge d'enseignement ?

- 48 **M.G.** La question serait : faut-il uniformiser le statut pour pouvoir procéder à des allègements des obligations d'enseignement ? Je ne le pense pas. Le projet de loi présenté au Parlement à la fin 2005 prévoit deux mesures : d'une part, la modulation des services et d'autre part, les allègements de charges d'obligations d'enseignement. La loi et ses décrets d'application prévoient que les allègements seront donnés essentiellement à des jeunes maîtres de conférences (mais cela peut être ouvert à toute personne qui le mérite), selon deux critères : d'abord, un jeune maître de conférences présente un projet de recherches pour quelques années, qui porte à croire qu'il serait utile pour la Nation et pour sa productivité scientifique de le laisser faire plus de recherche et de le charger de moins de cours.
- 49 Trois niveaux « hiérarchiques » devront se prononcer : son directeur de laboratoire, le président de l'université ou directeur de l'école, et le ministère, qui paierait d'éventuelles vacances pour remplacer cette personne. Il est donc normal que le ministère ait le « contrôle du robinet » pour ne pas « siphonner » le budget public dans cette affaire.
- 50 Deuxième facteur : la modulation de service. Dans une université ou une école, sur cent personnes qui doivent une certaine charge d'enseignement, une personne fait un demi service et l'autre demi service étant réparti sur une ou 99 des personnes qui restent. Cette forme de mutualisation existe depuis plusieurs années et fonctionne bien à l'échelon d'une unité de recherches, mais pas à l'échelon de l'université.
- 51 Ces deux facteurs permettent, si les moyens financiers ou d'incitation existent en volume suffisant, de répondre à l'attente. Et s'y ajoute la capacité d'accueil en délégation ou en détachement dans les organismes de recherche, l'allègement de services d'obligation d'enseignement et la modulation.
- 52 **La Revue...** Le comité national intervient-il ?
- 53 **M.G.** Il n'en a ni la compétence ni le mandat.
- 54 Prenons l'exemple d'une unité de recherches qui répartit la charge de travail entre ses agents. Il pourrait y avoir éventuellement une intervention du comité national disant « c'est bien, c'est pas bien, il faut faire ou pas faire ». Comme un président d'université.
- 55 **M.G.** Ce n'est pas pareil. Le président, c'est l'autorité responsable localement de la mise en œuvre.
- 56 **La Revue...** Mais la partition a aussi une valeur scientifique. Donc le comité national pourrait l'évaluer, non ?
- 57 **M.G.** Je ne crois pas que ce soit dans sa mission d'évaluer la manière dont, à l'intérieur d'une unité, les personnels se répartissent les tâches. Je crois que le comité national, dans la fonction qui était la sienne jusqu'ici, avait pour mission d'évaluer la qualité des performances en recherche d'une unité et la contribution de chacun des acteurs à cette performance.
- 58 **La Revue...** Le comité national a tout de même le rôle de l'évaluation, et c'est une question qui se pose pour la mobilité des chercheurs. Les chercheurs au sein du CNRS sont surtout évalués sur leurs publications. Peut-être que sensibiliser le comité national à évaluer mieux les questions de mobilité, lui faire jouer un rôle dans l'avancement de la carrière des chercheurs, serait aussi envisageable ?
- 59 **M.G.** Oui. Dans son évaluation de l'activité d'un chercheur, en vue de recommander sa promotion ou l'attribution de moyens, si le comité national décide de considérer la

contribution des chercheurs à une activité d'enseignement supérieur comme un facteur positif, ce sera alors une incitation. J'ai tendance à croire que beaucoup de chercheurs disent qu'ils ont du plaisir à pouvoir transmettre des connaissances qu'ils ont créées par leurs recherches. C'est là le meilleur ressort qui pousse des chercheurs à participer à des activités d'enseignement.

- 60 Comment expliquez-vous, dans ce cas, que les chercheurs soient si peu enclins à partir vers l'enseignement supérieur ? Est-ce parce qu'ils sont plus confortables au CNRS ?
- 61 **M.G.** J'hésite à répondre crûment. Une anecdote : je tenais un jour ce propos à un chercheur qui exerçait un enseignement fort apprécié dans sa spécialité, dans l'université où il était. Je lui ai dit : « Mais pourquoi est-ce que, avec ton niveau, tu n'es pas candidat à un emploi de professeur ? » Réponse : « Je n'ai pas demandé à l'être, mais l'université a décidé de me rémunérer en heures supplémentaires. Cet enseignement représente entre 50 et 100 heures dans l'année et me paie en partie mes vacances. Si demain, je suis candidat à un emploi de professeur, je dois faire 128 heures de cours dans l'année, pour le même salaire que celui que j'ai au CNRS ». Ses arguments me paraissent forts : pourquoi demander aux chercheurs, en plus de toutes leurs qualités intellectuelles, de sacrifier des intérêts matériels à une passion ?
- 62 **La Revue...** N'est-ce pas un argument qui va à l'encontre de la professionnalisation des chercheurs ?
- 63 **M.G.** Mais qu'est-ce que c'est, la professionnalisation des chercheurs ?
- 64 **La Revue...** Pourquoi y a-t-il des chercheurs à plein temps ? À l'université, ce sont des enseignants-chercheurs. En principe, ils partagent leur temps entre leurs deux activités. Pourquoi y aurait-il des chercheurs qui ne seraient pas astreints à l'enseignement ?
- 65 **M.G.** D'abord, je ne crois pas que ce soit une revendication des universitaires. Moi qui suis universitaire, je trouve tout à fait normal que quelqu'un puisse choisir de faire de la recherche à 100 % de son temps. Et je voudrais faire observer quelque chose : les enseignants chercheurs sont réputés évidemment tous identiques puisqu'ils sont traités juridiquement de manière identique. Ensuite, il y a des évaluations plus ou moins bien faites qui permettent de moduler la progression de leur carrière. L'idée, c'est un peu celle-là. La réalité, c'est qu'il y a parmi les enseignants-chercheurs, trois catégories. Il y a les *enseignants-chercheurs enseignants* qui ne font guère ou pas de recherche. Ces collègues assument souvent des tâches d'intérêt collectif, participent à l'évaluation interne à l'université un peu plus que la moyenne, participent à l'information scientifique et technique par des conférences grand public. Deuxième catégorie : les *enseignants-chercheurs chercheurs*. Pour la plupart, ils constituent les universitaires visibles dans le monde de la recherche : ils font un temps plein et demi. On les retrouve dans les laboratoires tard le soir et le samedi. Enfin, la troisième catégorie, les *enseignants-chercheurs qui font leur plein temps en enseignement et en recherche*. Voilà le paysage actuel dans lequel deux mondes coexistent, indispensables à la science.
- 66 **La Revue...** On note bien l'intérêt de la contractualisation dans l'harmonisation des relations entre le CNRS et les universités et les autres organismes de recherche. En quoi la contractualisation devrait impliquer nécessairement une mobilité ? Pourquoi vouloir inciter à la mobilité ? Était-ce dans le projet de la contractualisation ? Y avait-il une volonté politique à un moment donné ? Quel intérêt y a-t-on vu ou y voit-on ?

- 67 **M.G.** Le ressort essentiel de la contractualisation était de rendre lisible pour tous, le dispositif actuel entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. On a démarré avec le CNRS, le « navire amiral de la flotte », parce que nous étions convaincus qu'il entraînerait dans son sillage les organismes de recherche plus spécialisés. La raison était la rationalisation du paysage. Le moment était venu. Le même argument me conduit d'ailleurs à penser qu'aujourd'hui le temps des UMR est révolu et qu'il faut passer à l'étape ultérieure.
- 68 Le second critère, c'est que le pouvoir politique souhaitait pouvoir maîtriser davantage les stratégies scientifiques. En d'autres termes, vérifier la cohérence des multiples « stratégies scientifiques » des établissements avec la politique nationale de recherche. La mobilité a été évoquée, mais sous l'angle : « Il ne faut pas que ce dispositif endommage la possibilité de mobilité. Il faut même qu'on l'encourage si on le peut ». Mais cela ne faisait pas partie structurellement de la démarche. D'ailleurs, on ne voit pas dans les dispositions en quoi il y avait un moteur puissant, si ce n'est que le synchronisme de la démarche du CNRS avec une université permettait, si les deux partenaires le souhaitaient, de dire : « Moi, université, je voudrais que vous, CNRS, vous accueilliez dans les quatre ans une dizaine de mes enseignants ». Très peu d'établissements l'ont fait. Je ne sais pas pourquoi. Sur la contractualisation, ma dernière proposition d'octobre 1994 au directeur général du CNRS était de donner un titre à la direction qu'il voulait créer : « Direction des relations entre l'enseignement supérieur et les collectivités ».
- 69 **La Revue...** Les collectivités en général ?
- 70 **M.G.** Les collectivités territoriales. Le directeur général trouvait l'idée bonne mais irréalisable à ce moment-là. J'ai fait une nouvelle proposition en ce sens lorsqu'une nouvelle directrice générale³ est arrivée au CNRS en 2000 : la transformation de la DRES en DRESC avec deux délégations, la délégation aux relations avec l'enseignement supérieur et la délégation aux relations avec les collectivités. En précisant que le CNRS serait alors pionnier en la matière. Elle m'a dit : « On le fait ! » Et puis, après avoir eu une interaction avec le ministère, ce n'était plus d'actualité.
- 71 Propos recueillis par André Kaspi, Virginie Durand et Denis Guthleben.
-

NOTES

1. Unité de recherche associée au CNRS.

2. Voir texte de Bernard Bigot dans ce même numéro.

3. Geneviève Berger, directrice générale du CNRS de 2000 à 2003.

RÉSUMÉS

Les liens entre le CNRS et l'Université se sont renforcés au milieu des années 1990, sous l'impulsion de Maurice Gross, alors directeur des relations avec l'enseignement supérieur. Au cœur du sujet, on retrouve les questions de la mobilité, de la contractualisation, des différences de statuts entre chercheurs et enseignants et du fonctionnement interne des directions du CNRS. Dans un long et riche entretien avec *La Revue pour l'histoire du CNRS*, Maurice Gross témoigne de son expérience personnelle et, avec le recul, retrace avec précision le contexte de l'époque.

The links between the CNRS and the universities strengthened in the middle of the 1990's, thanks to Maurice Gross's action, as the director of the relationships with the superior education. It concerns issues such as contracts, status of researchers and teachers and operations inside the directions of the CNRS. In a long and rich interview with *La Revue pour l'histoire du CNRS*, Maurice Gross tells his personal experience in the context of the time, with distance and precision.

AUTEUR

MAURICE GROSS

Maurice Gross, ancien directeur des relations avec l'enseignement supérieur au CNRS, est actuellement conseiller pour la recherche au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.